



CGT AFFAIRES SCOLAIRES

CELUI QUI COMBAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE COMBAT PAS A DÉJÀ PERDU

Depuis sa création, la CGT affaires scolaires s'est construite dans la lutte, par et pour les agent·es de la DASCO. Rien n'a jamais été donné : **chaque droit, chaque avancée sociale, chaque amélioration des conditions de travail est le fruit d'un rapport de force collectif, d'actions déterminées et d'une solidarité sans faille entre les différents corps de métier.** Ce sont ces combats concrets et ces victoires collectives récentes dont nous souhaitons vous parler à travers ce document.

Dans un contexte marqué par la remise en cause permanente des droits sociaux, la précarisation du travail et l'affaiblissement des services publics, notre syndicat a su résister, s'organiser et gagner. **Les militantes et militants CGT ont mené des luttes unitaires avec les agent·es, parfois difficiles, mais toujours utiles.**

Ces combats ont concerné l'ensemble des professions, parce que notre force réside dans le collectif et la convergence des luttes. Ce bilan a pour objectif de démontrer une réalité trop souvent passée sous silence : **la lutte syndicale paie.**

Les victoires obtenues, petites ou grandes, locales ou nationales, montrent que lorsque les salarié·es s'organisent, débattent et agissent ensemble, elles et ils peuvent faire reculer le patronat et imposer des avancées sociales durables.

À travers ces pages, nous revenons sur les principales luttes menées et gagnées par notre syndicat, dans l'ensemble des corps de métier. Elles témoignent d'un engagement constant, d'une détermination collective et d'une conviction profonde : **ce sont les travailleur·euses qui créent les richesses, et ce sont elles et eux qui doivent décider de leur avenir.**





Les ASEM, avec la CGT Affaires scolaires, ont fait grève le 26 mars 2024 et se sont rassemblé·es devant l'Hôtel de Ville de Paris. Cette forte mobilisation, ainsi que les interpellations constantes qui ont suivi, ont permis de faire pression sur la Ville de Paris et d'enclencher un processus de prise en compte des évolutions du métier d'ASEM.

Piliers des écoles maternelles, les ASEM, personnels les plus présent·es auprès des enfants au sein de l'école et indispensables à leur bien-être sur l'ensemble des temps, doivent enfin être reconnu·es à la hauteur de leurs missions, qui ont considérablement évolué. La DASCO a engagé le lancement de plusieurs groupes de travail, comme nous l'avions demandé. Il s'agit de dresser un constat sur la réalité du terrain, de repositionner les ASEM au cœur de leur métier et de le faire évoluer. Une charte est en cours d'élaboration ; elle sera suivie d'un chantier sur un nouveau règlement de service, **avec une véritable reconnaissance des missions pédagogiques.**

La CGT affaires scolaires a gagné :

- Le tutorat des ASEM en reclassement afin de former les nouvelles ASEM sur le terrain ;
- L'accès aux BPJEPS, sous condition d'un engagement à passer le concours pour devenir REV ;
- Le lancement d'une charte et d'un nouveau règlement de service pour une évolution du métier.

L'agent·e technique des écoles incarne un métier discret mais essentiel, garant du bon fonctionnement quotidien des établissements scolaires. Il·elle veille à l'entretien des locaux, à la sécurité des enfants et au soutien logistique des équipes éducatives. Pourtant, ce rôle spécifique tend à s'effacer : départs à la retraite non remplacés, postes supprimés et remplacés par des contrats précaires. C'est tout un pan du soutien scolaire de proximité qui risque de disparaître, emportant avec lui un savoir-faire précieux et une présence humaine irremplaçable. **Une véritable bataille de notre syndicat pour la déprécarisation !**

ATE- ATE FONCTION GARDIEN·NES – ATEE

Les agent·es techniques des établissements d'enseignement se retrouvent aujourd'hui face à une évolution profonde de leurs missions, notamment lorsque les tâches liées à la cantine disparaissent. Ce changement crée un risque réel de mobilité forcée entre collèges, parfois éloignés de leur établissement d'attache, alors même qu'ils y ont construit des repères, une équipe et un lien de confiance avec les élèves. Derrière cette réorganisation se joue bien plus qu'un simple ajustement technique : c'est la stabilité professionnelle, la reconnaissance du métier et la continuité du service rendu aux communautés éducatives qui sont en jeu.

Préserver les missions des ATEE, ou à défaut garantir des conditions de mobilité choisies et respectueuses, devient essentiel pour éviter que ces agent·es ne deviennent des variables d'ajustement lors de l'absence de collègues. Des assemblées générales se sont tenues à la Bourse du travail afin d'échanger avec les agent·es sur le bilan de la situation sur le terrain et sur les améliorations à obtenir pour ces métiers. La CGT ne cesse d'interpeller l'administration sur les conditions de travail de ces agent·es.

La CGT affaires scolaires a gagné sur le terrain :

- Des remplacements de départs en retraite qui n'étaient pas initialement prévus ;
- La création de postes supplémentaires d'ATE dans certaines écoles où la surface à entretenir était trop importante ;
- Une amélioration des conditions de travail des gardien·nes d'école : locaux adaptés, outils numériques, espaces appropriés pour les poubelles de biodéchets ;
- Une augmentation des effectifs d'ATEE ainsi qu'une amélioration de leurs conditions de travail : locaux et matériels adaptés.

ANIMATION

Au cours des dernières années, la CGT Affaires scolaires a mené de nombreuses actions dans le secteur de l'animation. Des personnels qui font vivre les temps périscolaires, il·elles sont indispensables au bien être des enfants sur ces moments.

Les centres de loisirs à l'hôpital

La CGT Affaires scolaires a rassemblé ces collègues, longtemps mis·es de côté et oublié·es par la direction, leur permettant d'obtenir satisfaction sur plusieurs revendications : le passage des cinq directrices en catégorie B au statut d'AAP, avec la création d'une fiche de poste spécifique ; la signature de conventions avec les hôpitaux, permettant notamment aux agent·es de ces équipes de bénéficier de repas ; l'attribution de matériel (ordinateurs, téléphones portables, imprimantes, mobilier, etc.).

Le combat pour l'action commune et les revendications

La CGT Affaires scolaires a poursuivi sans relâche son combat pour organiser les collègues dans l'unité afin de construire un rapport de force et d'obtenir satisfaction sur les revendications. Cela s'est traduit par des rassemblements de collègues représentant plus de 40 équipes d'animation à la DASCO, par la participation à des actions communes des syndicats de l'animation pour arracher de nombreuses avancées, ainsi que par des expressions intersyndicales exigeant des moyens pour l'inclusion.

Ce combat a notamment permis la titularisation de plus de 700 animateur·rices, ainsi que la création et l'augmentation de primes.

CAISSES DES ÉCOLES

Ces agent·es sont souvent les invisibles des écoles, et pourtant il·elles sont essentiel·les pour assurer le bon déroulement du temps du repas pour les enfants.

Dans plusieurs caisses des écoles de Paris, les militant·es obtiennent non seulement des avancées pour l'ensemble des agent·es de la caisse, mais également des victoires dans la défense de cas individuels.

Le fait que la CGT dispose de sièges dans presque toutes les caisses des écoles permet de lutter au maximum sur le territoire.

Un groupe de travail rassemblant plusieurs militant·es CGT de différentes caisses des écoles se réunit régulièrement pour dresser un bilan et rassembler des revendications communes, afin de soutenir les caisses les moins bien dotées et les rapprocher de celles qui offrent les meilleures conditions de travail.

La CGT affaires scolaires revendique depuis des années une caisse centrale des caisses des écoles qui permettra un déroulement de carrière commun à tous les agent·es des caisses, le passage en catégorie B en maîtrise pour tous·tes les responsables de cuisine et les agent·es à temps complets.



Devant la mairie du XV^e arrondissement de Paris, ce jeudi, pendant la manifestation de membres du personnel de cantine des écoles.

La CGT est présente dans toutes les instances de la DASCO. Dans les CST, pour les questions collectives liées aux conditions et à l'organisation du travail. Dans la FSSSCT, pour l'ensemble des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité des agent·es au sein de la DASCO. Dans les CAP, sur les questions relatives à la situation et à la carrière individuelle des agent·es publics titulaires. Dans les CCP, sur les questions relatives à la situation et à la carrière individuelle des agent·es publics contractuel·les.

FSSSCT : La CGT a obtenu des modifications dans le fonctionnement de certaines visites F3SCT, ce qui permet d'améliorer la défense des dossiers par la suite. Par exemple, l'organisation de visites des centres de loisirs hors période de vacances et des contre-visites pour vérifier la réalisation des travaux demandés par la F3SCT.

CAP – CCP : Malgré le nombre important de dossiers, particulièrement en CAP C, la CGT, suivant la stratégie des autres organisations syndicales, a su faire preuve d'efficacité en obtenant une réduction significative des sanctions, voire leur transformation en sursis. Cependant, dans certains cas, l'administration, y compris la présidence, n'a pas suivi nos propositions concernant le degré de sanction. Dans ces situations, la secrétaire générale a pris position et, sans surprise, a soutenu l'administration.

INSTANCES (FSSSCT – CAP – CST – CCP)

CST : La CGT a dénoncé les 120 suppressions de postes à la DASCO en CST et ailleurs et a obtenu que la Ville de Paris rétablisse ces postes.



CAS PARTICULIERS

Des équipes de militant·es référent·es interviennent en permanence par arrondissement. Elles et ils suivent l'ensemble des situations au niveau des CASPE afin de centraliser les informations de toutes les CASPE de Paris au sein du syndicat. Dès qu'un·e agent·e en fait la demande, ces référent·es l'accompagnent, que ce soit en CASPE ou à la DASCO.

Ces défenses individuelles ont permis d'aider de nombreux agent·es, d'obtenir des avancées ou d'annuler des sanctions. Voici quelques exemples :

Obtention de demandes de mutations, régularisations de rémunérations, prolongations et obtentions de contrats, audiences pour améliorations de conditions de travail spécifiques, annulations de sanctions après entretiens disciplinaires, respects des préconisations médicales, missions prolongées pour des vacataires, réaffectations dans les services après déplacements injustifiés, augmentations d'effectifs dans des établissements, maintiens de postes menacés, etc...



Ensemble, imposons le respect pour nos métiers et pour les services publics ! Plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus !



CGT affaires scolaires Bourse du travail - bureau 431 - 3 rue du Château d'Eau 75010 Paris



01 44 52 77 23

@ cgt.affairesscolaires@gmail.com



Cgt affaires scolaires

